

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)

DÉLIBÉRATION N° 27 - 2026 du 23 avr. 2026

**Portant affectation du résultat du compte administratif 2025
du budget annexe TE AUII**

Le 22/04/2026, le conseil communautaire de la communauté de communes des Îles Marquises, convoqué le 14/04/2026 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Taiohae, Nuku Hiva à 13:30, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT.

Le secrétaire de séance nommé est: Hana MARURAI

Délégués communautaires présents avec voix délibérative (15/15 élus en exercice):

Benoît KAUTAI, Joëlle FREBAULT, Joseph KAIHA, Henri TUIEINUI, Nestor OHU, Félix BARSINAS, Tahiaee TEIKIKAINE, Jean-Marc VAIANUI, Jean-Yves SCALLAMERA, Monique VAATETE, Marita KOHUMOETINI, Ady CANDELOT, Athanase PAHUTOTI, Ranka AUNOA, Hana MARURAI

Absent(s) (0):

Procuration(s) (0):

→ Les délégués communautaires présents et représentés (15/15), formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Exposé des motifs :

Au vu des résultats de l'exercice, celui de la section de fonctionnement peut faire l'objet d'une affectation afin de couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

AU 31 décembre 2025, il est constaté :

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES	993 881 580 F CFP	332 983 354 F CFP	155 620 448 F CFP
Recettes de fonctionnement	375 581 053 F CFP	189 170 975 F CFP	
Recettes d'investissement	618 300 527 F CFP	143 812 379 F CFP	155 620 448 F CFP
DÉPENSES	861 020 886 F CFP	204 494 186 F CFP	183 720 878 F CFP
Dépenses de fonctionnement	375 581 053 F CFP	32 711 400 F CFP	
Dépenses d'investissement	485 439 833 F CFP	171 782 786 F CFP	183 720 878 F CFP
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE		128 489 168 F CFP	
DÉFICIT GLOBAL DE CLÔTURE			28 100 430 F CFP

	Résultat CA 2024 (A)	Résultat 2025 (B)	Résultats cumulés (C=A+B)	Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat (C+D)
INVEST	13 663 620 F CFP	-27 970 407 F CFP	-14 306 787 F CFP	-28 100 430 F CFP	-42 407 217 F CFP
FONCT	188 972 100 F CFP	156 459 575 F CFP	345 431 675 F CFP		

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT) ;
- Vu** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;
- Vu** la délibération n°10-2025 du 29 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe TE AUII, pour l'exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n°31-2025 du 13 septembre 2025 portant décision modificative n°1 budget annexe TE AUII, pour l'exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n°54-2025 du 29 novembre 2025 portant décision modificative n°2 budget annexe TE AUII, pour l'exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n°59-2025 du 13 décembre 2025 autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 du budget annexe TE AUII ;
- Vu** la délibération n°25-2026 du 23 avril 2026 adoptant le compte administratif du budget annexe TE AUII et constatant sa concordance avec le compte de gestion pour l'exercice 2025 ;

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement qui apparaît à la clôture de l'exercice 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; ;

Considérant que le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser, comme suit :

Rappel du solde d'exécution de l'exercice (001)	-14 306 787
Solde des RAR	-28 100 430
Besoin en financement	42 407 217

Considérant le résultat de fonctionnement à affecter ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2025	156 459 575
Excédent de fonctionnement 2024 reporté	188 972 100
Total à affecter	345 431 675

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

→ Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de fonctionnement 2025 du budget annexe TE AUII sur l'exercice 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré par

15	voix pour,	0	voix contre et	0	abstention(s), soit	15	votants
----	------------	---	----------------	---	---------------------	----	---------

Article 1. DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2025 comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 sur BP 2026)	42 407 217 F CFP
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (compte 1068 sur BP 2026)	0 F CFP
AFFECTATION TOTALE (au compte 1068)	42 407 217 F CFP
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 ligne 002	303 024 458 F CFP
TOTAL	345 431 675 F CFP

Article 2. DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou dès notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3. DIT que le Président et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES:

Le: _____

Et publication ou notification

Du: _____

La Présidente,
Joëlle FREBAULT

